Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le
ID : 029-212900229-20220928-DEL2254-DE

Département du Finistère

Commune de CAMARET-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2022

Convocation et affichage : 22/09/2022 Affichage Procès-verbal :	
Nombre de conseillers en exercice : **23**	
Présents : 19	Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 28 septembre 2022 à 20 h, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres du conseil	Joseph LE MÉROUR	Muriel LE MEROUR	Claude TANIOU
Jacqueline HUGOT	Claude LEBERTRE	Majo LE ROUX-LE PAGE	Jacques SANQUER
Maryvonne LE FLOCH	Monique HERRY	Thierry BETRANCOURT	Gilles LE ROY
Marine BROGLIN	Xavier MENESGUEN	Gaëlle PRIOL	Laurent JULIEN
Edith GUELLEC	Johanne PASQUET	Dominique THOMAS	Bertrand MARTIN
Christiane LAGADIC	Michèle CALVEZ	Raymond POUDOULEC	Christian BLAIZE

Absents excusés

Monique HERRY (donne pouvoir à Claude LEBERTRE)

Bertrand MARTIN (donne pouvoir à Thierry BETRANCOURT)

Jacques SANQUER (donne pouvoir à Claude TANNIOU)

Cristian BLAIZE (donne pouvoir à Michèle CALVEZ)

Secrétaire de séance : Claude LEBERTRE

Délibération n°22-54. |5.2 Fonctionnement des assemblées

Commissions communales : modification de la composition et désignation des membres

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la démission de Mme Servane LE ROY, c'est M. Dominique THOMAS qui a intégré l'effectif du Conseil municipal. Ce dernier a manifesté son souhait d'intégrer deux commissions municipales.

Les commissions municipales permettent d'étudier et de préparer les questions soumises au conseil municipal. Elles sont ouvertes aux conseillers de la liste minoritaire qui ont été invité en 2020 à les intégrer en application du respect du principe de la représentation proportionnelle.

Suite à la demande de M. THOMAS, de rejoindre les commissions *Port de pêche, de plaisance et littoral* d'une part, et *Cadre de vie, environnement et travaux* d'autre part, par application du principe du parallélisme des formes et des procédures, il convient de délibérer à nouveau pour modifier la composition de ces deux commissions.

Il est proposé un vote étant entendu qu'en tout état de cause le principe de la représentation proportionnelle est maintenu suite à la modification des commissions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-22.
Vu la délibération n°20-34 du 3 juin 2020, envoyée en préfecture le 12 juin 2020, portant mise en place et désignation des membres des commissions municipales ;

Considérant la demande formulée par M. Dominique THOMAS d'intégrer les commissions *Port de pêche, de plaisance et littoral* d'une part, et *Cadre de vie, environnement et travaux* d'autre part ;

Département du Finistère

Commune de CAMARET-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2022

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le
ID : 029-212900229-20220928-DEL2254-DE

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité

Article 1 : de prendre acte du vote et de modifier la composition des commissions *Port de pêche, de plaisance et littoral* d'une part, et *Cadre de vie, environnement et travaux* d'autre part, de sorte à y intégrer Monsieur Dominique THOMAS ;

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Joseph LE MÉROUR

MAIRIE DE CAMARET-SUR-MER (Finistère)

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Mairie - 11 place d'Estienne d'Orves
BP 56 – 29570 CAMARET-SUR-MER
Tél. : 02 98 27 94 22
Fax : 02 98 27 87 19
Siret 212 900 229 00015
contactmairie@camaretsurmer.fr